

# 1- Définir une démarche de valorisation paysagère au sein d'une collectivité

## La gestion différenciée

Différenciez les zones de tontes et les zones de fauchage, en déterminant la régularité de ces travaux selon la fréquence de passage sur ces zones.

Gérez les espaces verts de la manière la plus naturelle qui soit, en appliquant des modes d'entretien respectueux de l'environnement, tant au niveau du traitement que de l'arrosage des végétaux (paillage, utilisation de vivaces couvre-sol...), désherbage thermique, arrachage des « indésirables » à la main.

## Favoriser les initiatives locales



Dynamisez l'implication citoyenne des habitants, en particulier les jeunes.

Encouragez les habitants à fleurir.

Embellissez le cadre de vie, en créant des commissions « cadre de vie », « environnement/fleurissement ».

Proposez l'organisation d'un concours local des maisons fleuries et autres animations en lien avec ce thème : bourse aux végétaux, fête des plantes, soirée-débat...)

Pensez à établir des partenariats avec les écoles, les maisons de retraites (transmission de savoir-faire...) ...

Organisez un conseil municipal des jeunes (Quelle est la vision des jeunes sur le fleurissement ?... Quelles sont leurs idées ?...)

Encouragez les habitants à s'approprier l'espace communal (opération type « *Fleurissons nos murs* » initié par la Société d'Horticulture d'Ille-et-Vilaine à Rennes ou autres communes).